

Internet et adresse email

jeudi 4 septembre 2003

Madame, Monsieur,

Votre enfant ne possède pas encore d'adresse email. Depuis l'année dernière, nous avons la possibilité d'en créer une gratuite et permanente pour chaque élève, qu'il pourra conserver même après avoir quitté l'école.

La création d'une adresse facilite les apprentissages des élèves de cycle 3, puisque ceux-ci, pour obtenir le Brevet Informatique et Internet (B2i niveau 1) mis en place par le Ministère de l'Éducation Nationale, doivent, entre autres choses, être capables de communiquer au moyen d'une messagerie électronique :

- « Dans le cadre d'une correspondance authentique, l'élève doit être capable :
- d'adresser (à un ou plusieurs destinataires), recevoir, imprimer un message électronique, y répondre ou le rediriger, au moyen du logiciel de messagerie habituel, déjà configuré ;
 - d'utiliser les codes d'identification des interlocuteurs et les règles de la correspondance sur Internet ;
 - de recevoir et exploiter un fichier (texte, image ou son) comme pièce jointe (ou attachée) au moyen du logiciel de messagerie habituel, déjà configuré ;
 - de comparer pour choisir à bon escient le service apporté par Internet, à d'autres services de communication (téléphone, télécopie, courrier postal). »

source : *Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale* n°42 du 23 novembre 2000.

Je vous propose donc d'aider votre enfant à créer sa propre adresse email. Cette dernière et son code d'accès vous seront communiqués. Pour des raisons de commodité et de sécurité (courrier indésirable ou virus informatiques), les e-mails reçus par votre enfant durant sa scolarité seront dupliqués vers une boîte commune à la classe relevée chaque jour.

Bruce Demaugé-Bost

Le soussigné(e), parent ou tuteur de,

autorise n'autorise pas la création d'une boîte email personnelle par mon enfant auprès de laposte.net (service public gratuit).

Signature des parents ou du tuteur

Date :

Internet et adresse email

jeudi 4 septembre 2003

Madame, Monsieur,

Votre enfant ne possède pas encore d'adresse email. Depuis l'année dernière, nous avons la possibilité d'en créer une gratuite et permanente pour chaque élève, qu'il pourra conserver même après avoir quitté l'école.

La création d'une adresse facilite les apprentissages des élèves de cycle 3, puisque ceux-ci, pour obtenir le Brevet Informatique et Internet (B2i niveau 1) mis en place par le Ministère de l'Éducation Nationale, doivent, entre autres choses, être capables de communiquer au moyen d'une messagerie électronique :

- « Dans le cadre d'une correspondance authentique, l'élève doit être capable :
- d'adresser (à un ou plusieurs destinataires), recevoir, imprimer un message électronique, y répondre ou le rediriger, au moyen du logiciel de messagerie habituel, déjà configuré ;
 - d'utiliser les codes d'identification des interlocuteurs et les règles de la correspondance sur Internet ;
 - de recevoir et exploiter un fichier (texte, image ou son) comme pièce jointe (ou attachée) au moyen du logiciel de messagerie habituel, déjà configuré ;
 - de comparer pour choisir à bon escient le service apporté par Internet, à d'autres services de communication (téléphone, télécopie, courrier postal). »

source : *Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale* n°42 du 23 novembre 2000.

Je vous propose donc d'aider votre enfant à créer sa propre adresse email. Cette dernière et son code d'accès vous seront communiqués. Pour des raisons de commodité et de sécurité (courrier indésirable ou virus informatiques), les e-mails reçus par votre enfant durant sa scolarité seront dupliqués vers une boîte commune à la classe relevée chaque jour.

Bruce Demaugé-Bost

Le soussigné(e), parent ou tuteur de,

autorise n'autorise pas la création d'une boîte email personnelle par mon enfant auprès de laposte.net (service public gratuit).

Signature des parents ou du tuteur

Date :